

SyS/LSL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 16 décembre 2019 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRIL, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Christian BAYLE, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Evelyne MOULIN, Vincent RAYNAUD, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Lydie DAVID, July DESCROIX, Éric GEOFFRE, Xavier LA TORRE, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Marie-Suzanne ODDOS, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRIL, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Christian BAYLE, Danielle BERTHOMIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine THOMPSON,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Catherine THOMPSON est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 28 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 28 octobre 2019, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - FINANCES, TAXES DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Principal : Décision Modificatives n°3

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget principal qui s'équilibre à 58 146,00 € en fonctionnement, et à 150 000,00 € en investissement.

2. Budget Annexe du Camping les Oyats : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe du Camping les Oyats qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et à - 51 398,00 € en investissement.

3. Budget Annexe du Camping les Genêts : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe du Camping les Genêts qui s'équilibre à 34,00 € en fonctionnement et à 34,00 € en investissement.

B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention au titre de l'année scolaire 2019/2020 à l'Association School'AC (2 700,00 €) et des avances sur les subventions 2020 à l'Association Label Soulac (10 000,00 €), à l'Association Football Club Médoc Côte d'Argent (3 000,00 €) et à l'Association Ecume.doc (1 500,00 €).

C. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux pour 2020.

D. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

1. Réhabilitation du Front de Mer Tranche II (phase I)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation du Front de Mer, Tranche II (phase I), et sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. 2020 pour cet investissement.

E. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de vote du quart des crédits pour le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement, afin de permettre des interventions en cas de besoin avant le vote du budget 2020.

V - RESSOURCES HUMAINES

A. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs consistant à supprimer 7 postes et en créer 10.

B. ADHÉSION AU SERVICE DU CONSEIL EN PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde relative à l'adhésion de la Commune au service des conseil en prévention, et autorise le Maire à la signer.

B. CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec la Commune de Condom relative au remboursement par cette dernière de frais de formation d'un agent récemment muté.

VI - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. FIXATION DE LA REDEVANCE SPANC 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2020 les tarifs de la redevance du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), soit 11,60 € (contrôle diagnostic) et 37,60 € (contrôle conception).

B. DÉTERMINATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour 2020 les tarifs de la surtaxe de l'eau à 0,70 € H.T. /m³, et de la surtaxe assainissement à 0,63 € H.T. /m³.

C. FIXATION DU PRIX DE L'EAU 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de l'Eau pour 2020 ainsi que les tarifs pour frais d'ouverture de branchement, les tarifs des travaux relatifs à l'Eau et l'Assainissement et le tarif du contrôle diagnostic des installations reliées à l'assainissement collectif.

VII - AFFAIRES CULTURELLES, CMCS, CAP33

A. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de la Bibliothèque Municipale visant à améliorer la gestion du fonds.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

A. APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) fixant les montants des attributions définitives de compensation pour 2020.

B. RÉGULATION DES LARVES DE MOUSTIQUE ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE DU MOUSTIQUE TIGRE : CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun de régulation des larves de moustique et traitement biologique du moustique tigre et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

C. AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe des neuf dérogations au repos dominical pour les 12, 19 et 26 juillet, les 2, 9, 16 et 23 août, et les 20 et 27 décembre 2020.

☪

La séance est levée à 18 heures 38



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde